

Canton de VIC-FEZENSAC

N° DG 2025/31

COMMUNE  
DE  
VIC-FEZENSAC

# ARRETE DU MAIRE

Code Postal 32190

## PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-19 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes et à l'établissement du tableau des Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/32 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au maire,  
Vu l'arrêté DG 2020/31 portant délégation de signature à Mme Annie DE SABBATA,  
Considérant le départ à venir à la retraite de Mme Annie DE SABBATA à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025,  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature des engagements de dépenses d'un montant maximum de 100 euros TTC à Madame Elodie TAPIA-CARTEAUD, responsable des affaires scolaires.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Madame Elodie TAPIA-CARTEAUD, responsable des affaires scolaires, est déléguée pour signer, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, les engagements de dépenses pour les écoles d'un montant maximum de 100 € T.T.C.

**Article 2 :** Le spécimen de signature est joint au présent arrêté.

**Article 3 :** le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DG 2020/31 portant délégation de signature à Mme Annie DE SABBATA.

**Article 4 :** Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et soumis au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A VIC-FEZENSAC, le 2 septembre 2025

Madame le Maire,  
Barbara NETO

Signature du bénéficiaire de la délégation  
Madame Elodie TAPIA-CARTEAUD

